

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales régissent la vente de Produits (« Produit(s) ») à une autre personne (« Acheteur ») par Avient Corporation et ses sociétés affiliées (« Vendeur »).

1. **Acceptation.** La description du Produit, la quantité, le prix et les conditions de paiement indiqués dans la confirmation de commande du Vendeur et les présentes conditions générales (« Conditions ») régissent toutes les ventes du Vendeur et constituent les conditions générales de vente exclusives, sauf si elles sont modifiées par un accord écrit signé par les parties. Le traitement de toute commande par le Vendeur est expressément subordonné au consentement et à l'acceptation par l'Acheteur des présentes conditions, y compris toutes les conditions qui diffèrent ou s'ajoutent à d'autres conditions de la commande. Toute condition supplémentaire, différente ou autre contenue dans un bon de commande, un document, un site web ou toute autre communication de l'Acheteur est par la présente contestée et rejetée par le Vendeur. En cas de conflit entre les présentes Conditions et tout autre document non signé par le Vendeur, les présentes Conditions prévaudront. Les parties conviennent que le Vendeur n'est pas tenu de s'opposer aux conditions spécifiques fixées par l'Acheteur ; le fait de ne pas s'opposer aux conditions spécifiques de l'Acheteur ne constitue pas une acceptation de ces conditions. En outre, les parties conviennent que l'exécution des présentes conditions par le Vendeur ne constitue pas une acceptation des conditions de l'Acheteur.
2. **Livraisons.** Les dates de livraison sont indiquées sur la confirmation de commande du Vendeur à titre indicatif et le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles, à moins que les parties n'en aient expressément convenu autrement.
3. **Prix.** Les Produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande tel qu'identifié dans la confirmation de commande du Vendeur, exprimé en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la passation de la commande ; tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des Produits. Sauf convention contraire, les prix s'entendent nets, hors transport et hors taxes, sur la base des tarifs communiqués à l'Acheteur au jour de la passation de la commande.
4. **Garantie.** Dans la limite de l'article 5, le Vendeur garantit à l'Acheteur la pleine et entière propriété du Produit et que le Produit est conforme, au moment de l'expédition, à un certificat d'analyse ou à un certificat de conformité, si l'un de ces documents existe, et à toute autre spécification signée par le Vendeur (la, les « **Spécification(s)** »). Le Vendeur a formulé ses recommandations sur la base des informations fournies par l'Acheteur et jugées fiables par le Vendeur. Toutefois, le Vendeur ne fournit aucune garantie quant aux résultats que l'Acheteur sera susceptible d'obtenir dans le cadre de son utilisation du Produit. Aucune garantie n'est consentie ou donnée à l'égard des Produits non réglés en totalité à l'échéance. Les garanties précédemment décrites bénéficient uniquement à l'Acheteur. **Le Vendeur ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit à l'égard du Produit, qu'elle soit expresse ou implicite, concernant sa qualité marchande ou son adéquation à un usage particulier, qu'il soit utilisé seul ou en association avec tout autre matériau ou dans tout procédé, et aucune des parties ne saurait s'appuyer sur une quelconque déclaration faite en dehors des présentes Conditions.** Tout échantillon ou matériel de développement fourni par le Vendeur est fourni « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie quant à ses performances et ces échantillons ou matériels ne créent aucune garantie par échantillon, à laquelle il est renoncé par la présente. **De même, le Vendeur ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne les échantillons ou le matériel de développement.**
5. **Réparation et limitation de responsabilité.** L'Acheteur est tenu d'examiner le Produit rapidement dès sa réception afin de vérifier qu'il n'est pas endommagé, ou non-conforme en termes de poids, quantité, ou au regard des garanties données par le Vendeur. L'Acheteur doit notifier au Vendeur par écrit l'existence de toute réclamation concernant le Produit (qu'elle repose sur une violation du contrat, des garanties, une négligence, une responsabilité sans faute, ou tout autre manquement de quelque

nature que ce soit) sous trente (30) jours, un tel délai commençant à courir soit à la réception du Produit, soit à la date limite de conservation du Produit, le cas échéant. Le non-respect par l'Acheteur du délai précité entraînera une renonciation absolue et inconditionnelle à toutes réclamations. Au titre de ces réclamations, l'Acheteur pourra se voir proposer au choix du Vendeur, à l'exclusion de toute autre réparation, un remboursement ou un avoir pour le Produit qui s'est avéré endommagé ou non conforme aux garanties du Vendeur ou encore le remplacement dudit Produit. **La responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur, qu'il s'agisse d'une violation des garanties ou de toute autre cause, et que ce soit en vertu des présentes Conditions Générales de Vente ou autrement, ne saurait en aucun cas excéder la part du prix d'achat correspondant à la partie ou portion du Produit ayant donné lieu à la réclamation de l'Acheteur. En aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu responsable envers l'Acheteur des dommages accessoires, consécutifs, indirects. En aucun cas enfin, les réclamations ne pourront justifier le rejet total des Produits livrés ou le blocage partiel ou intégral des paiements des factures ou une quelconque compensation et retenue.** Si l'Acheteur a une réclamation concernant une partie des Produits mentionnés dans la confirmation de commande du Vendeur, cette réclamation n'autorise pas l'Acheteur à rejeter l'ensemble de la livraison des Produits. Les réclamations n'affectent pas l'obligation de l'Acheteur de payer la partie conforme des Produits livrés. Dès réception d'une réclamation, le Vendeur peut suspendre toutes les livraisons ultérieures.

6. **Propriété intellectuelle.** L'Acheteur supporte tous les risques en cas de violation des droits de propriété intellectuelle des tiers en raison de quelque utilisation qu'il fait du Produit en combinaison avec d'autres substances ou dans le cadre de tout procédé, ainsi que de toute violation qui découlerait du respect par le Vendeur des spécifications ou instructions fournies par l'Acheteur, et l'Acheteur devra, dans ces hypothèses, défendre, indemniser, relever et garantir le Vendeur de toute action et responsabilité qui serait engagée à son encontre. La vente de Produits ou la fourniture d'échantillons ou de matériel de développement ne confère pas, implicitement ou autrement, de licence en vertu d'un droit de propriété intellectuelle relatif aux compositions et/ou aux applications des Produits, aux échantillons ou au matériel de développement, selon le cas. Le fait de fournir un échantillon ou du matériel de développement ne constitue pas une autorisation, une recommandation ou une incitation à réaliser une invention brevetée sans l'autorisation du détenteur du brevet.
7. **Interruption de la production.** Le Vendeur peut interrompre à tout moment la commercialisation de tout Produit vendu dans le cadre des présentes, à moins que l'Acheteur et le Vendeur n'en aient convenu autrement par écrit. Le Vendeur peut interrompre à tout moment la vente et la distribution de tout Produit vendu dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, à moins que l'Acheteur et le Vendeur n'en soient convenus autrement par écrit.
8. **Paiement et conditions de paiement.** Sauf accord ou instruction contraire du Vendeur, le prix du Produit tel qu'il est décrit dans la confirmation de commande est indiqué sur la facture. Tout retard de paiement portera intérêts contractuels au taux de cinq (5) fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours. Aucun paiement par compensation n'est possible. S'ajouteront aux intérêts de retard et sans préjudice des autres dommages et intérêts que le Vendeur pourrait réclamer, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Si le Vendeur détermine que la situation financière de l'Acheteur s'est détériorée ou n'est pas satisfaisante pour le Vendeur, ce dernier peut, à sa discrétion, exiger des paiements anticipés, des paiements comptants à la livraison, soumettre l'Acheteur à des délais de règlement plus courts et/ou le dépôt d'une garantie satisfaisante par l'Acheteur, et, enfin, décider de suspendre les livraisons.
9. **Contraintes légales.** Au cas où une loi actuelle ou à venir, un arrêté, un décret, une réglementation ou un jugement, interdirait au Vendeur d'augmenter ou de réviser le prix conformément aux présentes, ou frapperait de nullité le prix ou l'augmentation de prix tel que prévu aux présentes, sur notification écrite de l'une des parties à l'autre, le Vendeur et l'Acheteur essayeront de déterminer ensemble les changements acceptables pour mettre les présentes Conditions en conformité avec de tels loi, arrêté, décret, réglementation ou jugement. Si les parties ne réussissent pas à se mettre d'accord à ce sujet pour appliquer de tels changements dans les soixante (60) jours suivant cette notification, le Vendeur

aura alors le droit de résilier la (les) commande(s) concernée(s) immédiatement par notification écrite à l'Acheteur.

10. Ajustement des conditions ; livraison. Le Vendeur peut modifier le prix du Produit et/ou les conditions de livraison et d'expédition à tout moment jusqu'à la livraison, sauf s'il existe un mécanisme de tarification alternatif écrit et signé par le Vendeur. En outre, à tout moment avant la livraison, le Vendeur peut répercuter une augmentation du fret, du transport ou des suppléments de carburant, et/ou des droits, tarifs ou taxes imposés au Vendeur dans le cadre de la vente/expédition du Produit après l'acceptation de la commande. Si le Vendeur accorde une remise, celle-ci ne concerne que la livraison et/ou la quantité de Produits spécifiquement mentionnée dans la confirmation de commande du Vendeur. Les délais ou dates de livraison communiqués par le Vendeur (y compris ceux figurant dans la confirmation de commande du Vendeur) ne sont que des estimations et ne constituent pas des conditions de vente. Les parties conviennent que le temps n'est pas un facteur essentiel. Le Vendeur est autorisé à livrer les Produits mentionnés dans la confirmation de commande en plusieurs livraisons partielles et à facturer en conséquence. À moins que le Vendeur et l'Acheteur n'aient expressément convenu d'une date de livraison ferme dans un écrit unique signé par les deux parties, un retard de livraison des Produits ne libère pas l'Acheteur de son obligation d'en prendre livraison. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages et/ou des coûts liés à un retard de livraison. L'Acheteur est tenu d'accepter les Produits et de payer le tarif spécifié dans la confirmation de commande pour la quantité de Produits livrés par le Vendeur. En cas de manquement ou de défaut d'exécution de la part de l'Acheteur, le Vendeur a le droit (mais n'est pas tenu) de recouvrer auprès de l'Acheteur, en plus de tout autre dommage causé par cette action : (i) dans le cas de Produits fabriqués spécifiquement pour l'Acheteur ou qui ne peuvent raisonnablement pas être revendus par le Vendeur à un tiers, le prix de ces Produits tel qu'indiqué dans la confirmation de commande du Vendeur ; ou (ii) dans le cas de Produits qui peuvent être revendus par le Vendeur, des dommages-intérêts égaux à cinquante pour cent (50 %) du prix des Produits tel qu'indiqué dans la confirmation de commande du Vendeur, à titre de pénalité.

11. Suspension et résiliation. (i) Si l'Acheteur est en défaut d'exécution de ses obligations envers le Vendeur et ne fournit pas de garantie adéquate de l'exécution de l'Acheteur avant la date de livraison prévue ; ou (ii) si le Vendeur a des doutes raisonnables quant à l'exécution de ses obligations par l'Acheteur et que ce dernier ne lui fournit pas de garantie adéquate de l'exécution de ses obligations avant la date de livraison prévue et, en tout état de cause, dans les trente (30) jours suivant la demande d'une telle garantie de la part du Vendeur ; ou (iii) si l'Acheteur devient insolvable ou incapable de payer ses engagements à leur échéance, s'il est mis en liquidation ou si une procédure de faillite est engagée par ou contre l'Acheteur ou si un syndic ou un administrateur est nommé ou si l'Acheteur procède à une cession au profit de ses créanciers ; ou (iv) en cas de non-respect par l'Acheteur d'une loi, d'une ordonnance, d'un règlement, d'un code ou d'une norme (« lois et normes »), le Vendeur peut, par notification écrite à l'Acheteur, sans préjudice de ses autres droits : (a) exiger le retour et prendre possession de tous les Produits livrés qui n'ont pas été payés et tous les coûts liés à la récupération des Produits seront à la charge de l'Acheteur ; et/ou (b) suspendre son exécution ou résilier sa confirmation de commande, à moins que l'Acheteur ne procède au paiement des Produits sur la base d'un paiement anticipé ou qu'il ne fournisse au Vendeur une garantie adéquate de ce paiement. Dans les cas décrit ci-dessus, toutes les créances non-exigibles du Vendeur deviennent immédiatement exigibles en ce qui concerne les Produits livrés à l'Acheteur et qui n'ont pas été repris par le Vendeur.

Dans tous les cas, le Vendeur peut résilier le présent contrat à sa seule discrétion, moyennant un préavis écrit de quatorze (14) jours calendaires adressé à l'autre partie.

12. Fiscalité. Les factures du Vendeur devront notamment inclure la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA »), laquelle devra figurer sur une ligne à part sur la facture. L'Acheteur sera redevable envers le Vendeur de tous autres taxes ou coûts de nature fiscale supportés par le Vendeur au titre de la fabrication et de l'acheminement des Produits sauf à ce que ces coûts soient inclus dans le prix de vente des Produits au jour de la conclusion de la commande.

13. Transfert de propriété et de risque. Le titre de propriété et le risque de perte du Produit sont transférés à l'Acheteur au lieu d'expédition du Vendeur. L'Acheteur assume tous les risques et responsabilités (i) découlant du déchargement, de la décharge, du stockage, de la manutention et de l'utilisation du Produit, ou (ii) découlant de la conformité ou de la non-conformité aux lois et règlements régissant ou contrôlant ces activités. Le Vendeur n'est pas responsable de la défaillance de l'équipement ou du matériel de déchargement ou de déchargement utilisé par l'Acheteur, qu'il soit ou non fourni par le Vendeur. En conséquence, les Produits voyagent toujours, quelles que soient les conditions de transport et/ou de paiement convenues, aux risques et périls de l'Acheteur auquel il appartient, en cas d'avarie, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves et d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables.
14. Force Majeure. Le Vendeur ne sera soumis à aucune responsabilité ou dommage en cas de retard d'exécution ou de non-exécution résultant notamment d'un incendie, d'une inondation, de la glace, d'une catastrophe naturelle, d'une pandémie, d'une grève, d'un lock-out, d'une pénurie de main-d'œuvre, d'un conflit ou d'un trouble du travail, d'un accident, d'une émeute, d'un acte d'autorité gouvernementale, d'un cas de force majeure, d'une guerre, d'un acte de terrorisme (y compris le cyberterrorisme et les attaques par ransomware), ou d'autres éventualités et/ou circonstances échappant à son contrôle raisonnable et interférant avec la production, l'approvisionnement, le transport ou la consommation des produits ou la fourniture de toute matière première utilisée à cet effet, ou si l'exécution est contraire à, ou constitue une violation de, toute réglementation, loi ou exigence d'une autorité gouvernementale reconnue, et les quantités ainsi affectées peuvent être éliminées par le Vendeur du présent contrat sans responsabilité ni dommages-intérêts pour le Vendeur, mais le présent contrat n'est pas affecté pour le reste. Le Vendeur peut, pendant toute période de pénurie due à une cause quelconque, répartir au prorata et allouer son approvisionnement en matériaux entre lui-même pour sa propre consommation, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses commandes acceptées, ses clients contractuels et ses clients habituels qui ne sont pas encore sous contrat, d'une manière jugée juste et raisonnable par le Vendeur. Le Vendeur n'est en aucun cas tenu d'acheter des produits de substitution sur le marché pour satisfaire à ses obligations en vertu des présentes. Le défaut de paiement des produits par l'Acheteur ne constitue pas un cas de force majeure.
15. Pénurie de Produits. Pendant les périodes où la demande de produits dépasse la capacité de fourniture du Vendeur, que ce soit en raison d'un cas de force majeure ou autre, le Vendeur peut distribuer les produits entre lui pour ses propres besoins, l'Acheteur et d'autres clients, de la manière que le Vendeur juge équitable et réalisable. L'Acheteur acceptera, en tant qu'exécution pleine et entière par le Vendeur, les livraisons conformément aux répartitions que le Vendeur peut faire. Sauf en cas de force majeure, si la décision du Vendeur ne le satisfait pas, l'Acheteur a le droit, comme seul recours, de résilier le présent contrat sans autre obligation moyennant : (i) un préavis écrit de dix (10) jours calendaires ; et (ii) le paiement de tous les produits reçus à ce jour.
16. Avis de modification. Sauf accord contraire dans un écrit signé par le Vendeur, ce dernier peut apporter des modifications à son Produit et à son processus sans préavis ni approbation de l'Acheteur, tant que les Spécifications du Produit ne changent pas et que le Produit est conforme à ces Spécifications. L'Acheteur reconnaît que les informations contenues dans les documents de marketing du Vendeur, les fiches techniques et autres publications descriptives distribuées ou publiées sur ses sites web peuvent varier de temps à autre sans préavis. Toute déclaration, tout échantillon ou toute autre information du Vendeur concernant les spécifications, les Produits et leur utilisation sont fournis à l'intention de l'Acheteur uniquement et ne constituent pas des garanties ou des promesses.
17. Indemnités. Sauf dans la mesure où cela est uniquement imputable à la négligence grave ou à la faute intentionnelle du Vendeur, l'Acheteur indemnifiera, défendra et dégage le Vendeur de toute responsabilité pour tous les coûts, dépenses, dommages, jugements ou autres pertes, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts d'enquête, de litige et les honoraires raisonnables d'avocat (« coûts d'indemnisation de l'acheteur »), découlant de la sélection, de l'utilisation, de la vente ou du traitement ultérieur du Produit par l'acheteur ou du Produit de l'Acheteur fabriqué à partir de ce Produit.

L'Acheteur reconnaît que le Vendeur lui a fourni des fiches de données de sécurité comprenant des avertissements ainsi que des informations relatives à la sécurité et à la santé concernant le Produit et/ou les contenants de ce Produit. L'Acheteur diffusera ces informations de manière à avertir des risques éventuels les personnes dont il peut raisonnablement prévoir qu'elles seront exposées à ces risques, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, agents, sous-traitants et clients de l'Acheteur. L'Acheteur doit indemniser, défendre et dégager le Vendeur de toute responsabilité en ce qui concerne les coûts d'indemnisation de l'Acheteur découlant de la non-diffusion de ces informations par l'Acheteur ou y étant liés de quelque manière que ce soit. A cet égard, l'Acheteur renonce à invoquer et à bénéficier de toute loi ou règlement résultant des règles du droit du travail et/ou du droit de la sécurité sociale et qui serait de nature à exonérer l'Acheteur de ses obligations à l'égard du Vendeur.

- 18. Revente et réexportation ; respect des lois.** Le Vendeur interdit la revente des Produits, sauf autorisation écrite expresse du Vendeur. L'Acheteur se conformera à toutes les lois et normes relatives à l'exportation et/ou à la réexportation des Produits. Si l'Acheteur revend les Produits, il accepte les conditions générales relatives à la revente des Produits Avient par l'Acheteur, qui se trouvent à l'adresse www.avient.com/terms. Le Vendeur ne promet ni ne déclare que le Produit sera conforme aux lois et aux normes, sauf mention expresse dans la confirmation de commande du Vendeur ou dans les spécifications. L'Acheteur reconnaît que l'utilisation du Produit peut être soumise à des exigences ou à des limitations en vertu des lois et des normes. L'Acheteur est exclusivement responsable (i) du respect de toutes les lois et normes associées à l'utilisation prévue du Produit et (ii) de l'obtention de toutes les approbations, permis ou autorisations nécessaires à cette utilisation. L'Acheteur reconnaît et déclare qu'il connaît et respecte strictement toutes les lois et réglementations applicables au commerce, à l'exportation ou à la réexportation de Produits, de services, de données ou de technologies (« éléments »), y compris les International Traffic in Arms Regulations (ITAR), les Export Administration Regulations (EAR), les réglementations relatives aux sanctions commerciales administrées par le U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control, le règlement (UE) 2021/821 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 instituant un régime de l'Union de contrôle des exportations, du courtage, de l'assistance technique, du transit et des transferts en ce qui concerne les biens à double usage (refonte), et toutes les sanctions commerciales promulguées par l'UE (« lois sur le contrôle du commerce »). L'Acheteur ne doit pas (ré)exporter ou (ré)transférer ou divulguer, directement ou indirectement, les Produits ou articles fournis par le Vendeur et/ou les articles incorporant ou transformés à partir de ces Produits, en violation des lois sur le contrôle du commerce ou, dans le cas où une licence d'exportation ou une autre approbation est requise de la part d'une autorité ou d'une agence gouvernementale, sans avoir obtenu au préalable cette licence ou cette approbation. Si cela est nécessaire pour permettre à toute autorité ou agence compétente de vérifier la conformité avec les lois sur le contrôle des échanges, l'Acheteur doit, à la demande du Vendeur, fournir rapidement au Vendeur toutes les informations relatives au client final particulier, à la destination particulière et à l'utilisation particulière prévue des Produits, ainsi que toute autre information pertinente concernant les lois sur le contrôle des échanges en vigueur. L'Acheteur accepte d'indemniser et de dégager le Vendeur de toute responsabilité (y compris les amendes ou les frais de justice) encourue par le Vendeur en ce qui concerne toute activité d'exportation ou de réexportation menée par l'Acheteur en violation de ses obligations en vertu des lois sur le contrôle du commerce applicables. L'Acheteur garantit expressément que les employés, agents et sous-traitants de l'Acheteur ne doivent pas, directement ou indirectement, (i) accepter, promettre, offrir ou fournir un avantage indu à, ou (ii) conclure un accord (a) avec toute entité ou personne, y compris les représentants d'un gouvernement ou d'une entité contrôlée par un gouvernement, ou (b) relatif à un Produit, qui constituerait une infraction ou une violation des lois et normes applicables.
- 19. Interdiction de publicité.** L'Acheteur n'utilisera pas le nom ou les marques du Vendeur dans des publicités, des descriptions de Produits, des matériaux d'emballage, des sites web ou tout autre matériel promotionnel, sauf avec l'accord écrit préalable du Vendeur.

20. Cession/délégation/sous-traitance. L'Acheteur ne peut céder des droits ou déléguer des tâches en vertu des présentes qu'avec l'accord écrit préalable du Vendeur, qui ne peut être refusé sans motif valable. Le Vendeur peut céder ses droits ou déléguer ses tâches et/ou sous-traiter l'exécution de ses obligations en vertu des présentes sans le consentement de l'Acheteur. Le Vendeur a le droit de résilier une confirmation de commande avec effet immédiat si, à tout moment avant la livraison, une personne ou un groupe de personnes qui ne sont pas liées aux personnes contrôlant l'Acheteur à la date de la confirmation de commande, acquiert le contrôle de l'Acheteur. L'Acheteur doit informer le Vendeur de cette acquisition dans les dix (10) jours qui suivent. Dans les dix (10) jours suivant la réception de cette notification, le Vendeur peut exercer son droit de résilier la confirmation de commande en adressant à l'Acheteur une notification écrite.

21. Intégration. Les présentes Conditions, ainsi que (i) la description du Produit, la quantité, le prix et les conditions de paiement figurant sur la confirmation de commande du Vendeur, (ii) tout accord de crédit et (iii) les spécifications, le cas échéant, constituent l'accord et la compréhension complets et définitifs entre le Vendeur et l'Acheteur concernant le Produit et remplacent toutes les communications, accords, compréhensions, représentations, déclarations et assurances antérieures, orales ou écrites, entre les parties. Aucune déclaration d'accord, orale ou écrite, faite avant ou lors de la formation du contrat, ne peut changer ou modifier les conditions écrites du présent contrat, et aucune partie ne peut prétendre à un amendement, une modification ou une exonération de toute disposition du présent contrat, à moins que ce changement n'apparaisse dans un écrit signé par l'autre partie et l'identifiant spécifiquement comme un amendement au contrat. Aucune modification ou ajout au contrat ne peut résulter de la reconnaissance ou de l'acceptation par le vendeur d'un bon de commande, d'un accusé de réception, d'une décharge ou de tout autre formulaire soumis par l'acheteur et contenant des conditions supplémentaires ou différentes.

22. Protection des données.

Respect des lois. Chaque partie se conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre d'une commande au titre des présentes. Dans la présente section, les termes « données à caractère personnel », « responsable du traitement » et « traitement » ont la signification donnée par le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679.

Traitement des données. Dans le cas où le Vendeur traite des données à caractère personnel pour le compte de l'Acheteur dans le cadre de l'exécution d'une commande en vertu des présentes Conditions, le Vendeur le fera conformément aux lois et réglementations applicables et conformément à ses conditions générales de traitement des données. Ces conditions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.avient.com/company/policies-and-governance/avient-corporation-privacy-statement>.

Responsabilité de l'Acheteur. L'Acheteur ne fournira des données à caractère personnel au Vendeur qu'en cas de stricte nécessité.

23. Droit des tiers. Les présentes conditions ainsi que tout achat effectué en application de celles-ci ne sont opposables qu'aux parties ayant conclu la commande.

24. Renonciation et Indépendance. Le fait que le Vendeur n'exécute pas une disposition des présentes Conditions ne constitue pas une renonciation à cette disposition ou à toute autre disposition des Conditions. Si l'une des dispositions des présentes Conditions est jugée invalide, la validité de toutes les autres dispositions n'en sera pas affectée et les autres Conditions continueront à s'appliquer.

25. Traduction. Les Conditions sont rédigées en Anglais et en Français. Afin de préciser leur intention, les parties acceptent et indiquent expressément qu'en cas de divergence entre les version anglaise et française, la version anglaise prévaudra sur la version française.

26. Droit applicable et juridiction. Les présentes Conditions seront régies par la loi française, à l'exclusion de ses règles de conflits de lois, et à l'exclusion expresse de la Convention de Vienne sur la Vente Internationale de Marchandises. Tout litige né de l'exécution, de la mise en œuvre ou de l'interprétation du contrat de vente entre l'Acheteur et le Vendeur sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

27. Confidentialité. Dans la mesure où le Vendeur et l'Acheteur ont signé un accord de confidentialité distinct, ce sont les termes de cet accord qui s'appliquent. Dans la mesure où le Vendeur et l'Acheteur n'ont pas signé d'accord de confidentialité distinct, toutes les informations fournies par le Vendeur ou en son nom sont considérées comme confidentielles et ne peuvent être utilisées par l'Acheteur qu'aux fins des transactions entre les parties. Si l'Acheteur est tenu de divulguer les informations en vertu d'une décision de justice ou d'une obligation légale, il en informera immédiatement le Vendeur et coopérera raisonnablement avec lui s'il cherche à obtenir une ordonnance de protection. L'Acheteur doit, à la demande du Vendeur, renvoyer rapidement au Vendeur ou détruire toutes ces informations. L'Acheteur n'en conservera pas de copie. L'Acheteur signera un accord de confidentialité raisonnable sur demande et veillera à ce que ses employés soient liés par des obligations de confidentialité au moins aussi restrictives que celles énoncées dans le présent document.

Conditions générales de vente (1^{er} décembre 2024)